



## AIDE-MÉMOIRE 2010

### Demande de permis pour toutes les constructions et les rénovations

Vous trouverez le formulaire *Certificat d'autorisation 2010* dans le site municipal [www.ileverte.qc.ca](http://www.ileverte.qc.ca) sous la rubrique **Permis** ainsi qu'au bureau municipal. Toute demande de permis doit être acheminée au bureau municipal en premier lieu.

### Feux

Pour les feux à ciel ouvert entre le 1<sup>er</sup> mai et le 15 octobre, **vous devez détenir** un permis (règlement 99 de la municipalité). Vous pouvez vous procurer ce permis de même que les directives à suivre au bureau municipal au coût de 10 \$. Une amende de 200 \$ sera imposée s'il y a infraction au règlement.

Les feux dans un foyer avec un pare-étincelles sont permis.

**Il n'y a pas de pompiers à l'île,  
Soyons vigilants!**

Pour connaître l'indice d'inflammabilité, consultez le [www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca).

### Matières dangereuses

Produits en aérosol, huiles usées, filtres, diluant à peinture, pesticides, piles, contenants de peinture, néons, ampoules fluocompactes, cartouches d'encre, etc. Veuillez **ne pas les mettre avec les ordures**. Il y aura un ramassage de matières dangereuses à l'automne : date à déterminer.

### Numéro d'immeuble

La municipalité vous encourage à procéder à l'affichage de votre nouveau numéro afin de faciliter l'intervention des services d'urgence 911 et d'autres services publics tels que Bell, Hydro Québec, Postes Canada, etc.

### Ramonage de cheminées

Date limite pour vous inscrire : **le 15 juillet**.  
**Pour bénéficier du tarif de groupe**, appelez au bureau municipal : 418-898-3451.

### Récupération

Pour assurer la sécurité des employés et éviter la contamination, veuillez rincer tous les contenants. Pour le verre cassé, veuillez utiliser le contenant identifié à cette fin.

Le centre de tri n'est pas un dépôt pour les ordures. Les directives sont affichées sur les lieux. Communiquez avec le bureau municipal 418-898-3451 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

À ceux et celles qui louent leur maison, informez vos clients quant à la gestion des déchets : le ramassage des ordures et la récupération au centre de tri.

Merci de votre collaboration.

### Vitesse

La limite de vitesse est de **40 km** sur le chemin de l'île. Rappelons-nous que les maisons sont près du chemin, qu'il y a beaucoup d'enfants, de vélos, de marcheurs... et de poussière.

### Taxes

Les versements, tels qu'ils sont indiqués sur votre compte, se font le 1<sup>er</sup> mars, le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> août.

Si vous payez en argent, veuillez vous assurer que vous avez la somme exacte.

### Ouverture du Bureau Municipal

Les mardis et mercredis

Entre 9 h et 16 h 30

418-898-3451

[www.ileverte.qc.ca](http://www.ileverte.qc.ca)

[mun\\_ndsd-ileverte@ileverte.qc.ca](mailto:mun_ndsd-ileverte@ileverte.qc.ca)

## Ramassage des ordures ménagères

Prenez bonne note qu'à compter du **lundi 3 mai** le ramassage des ordures se fera à toutes les deux semaines durant les mois de mai, juin, septembre et octobre, et à chaque semaine durant les mois de juillet et août. Notez que le premier ramassage se fera le **lundi 3 mai** et que les autres se feront toujours le lundi.

Cependant, lorsque le lundi est un jour férié, le ramassage des ordures se fera le lendemain.

**Boîtes à ordures :** veuillez vous assurer de bien lever ***le pavillon*** pour le ramassage des ordures.

### Ramassage aux deux semaines

Mai 2010
Lundi 3
Lundi 17
<b>Mardi 25 gros objets</b>
Lundi 31

Jun 2010
Lundi 14
Lundi 28

### Ramassage à chaque semaine

Juillet 2010
Lundi 5
Lundi 12
Lundi 19
Lundi 26

Août 2010
Lundi 2
Lundi 9
Lundi 16
Lundi 23
Lundi 30

### Ramassage aux deux semaines

Septembre 2010
Mardi 7
Lundi 20

Octobre et Novembre 2010
Lundi 4
<b>Mardi 12 gros objets</b>
Lundi 18
Lundi 1 novembre

➡ *Notez que les débris de construction se compressent mal dans le camion à ordures... Veuillez vous abstenir.*

➡ *Informez vos locataires.*

### Ramassage des gros objets

**Le mardi 25 mai 2010 - Le mardi 12 octobre 2010**

Si vous avez des gros objets encombrants (matelas, sommier, électroménager, métal, etc.) à faire ramasser, vous êtes invités à communiquer avec le bureau municipal pour nous donner la liste des objets dont vous voulez vous départir.

**418-898-3451**

**Pour nous permettre une meilleure organisation,  
Merci de nous aviser**

### Tarification pour le ramassage des gros objets

10 \$ au minimum

15 \$ pour un volume d'un mètre cube

5 \$ pour chaque mètre cube additionnel